

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AR Prefecture

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
Reçu le 28/11/2019
Publié le 28/11/2019
005 200934500 00101107 001000110097-DE
(Hautes-Alpes)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2019



« Nihil nisi a numine »

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept du mois de novembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 22 novembre 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Dominique GOURY, M. Paul DAVIN, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Philippe GONDRE, Mme Nathalie LAJKO, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLON, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Marion PELLEGRIN, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 5

M. Benoît GOSSELIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Jean-Yves GARNIER, Mme Marie-Anne MANAUD, M. Christian PARPILLON.

Etaient absents et représentés : 2

M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Jean-Yves GARNIER ayant donné pouvoir à M. Dominique GOURY.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

NAVETTE HIVERNALE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR VERS STATION DE CHAILLOL - SAISON 2019/2020

Monsieur Le Maire

Rappelle à l'assemblée qu'une navette entre la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et la station de Chaillol avait été mise en place les années précédentes pendant les vacances scolaires de Noël et de Février.

Propose à l'assemblée de renouveler cette année la mise en place de cette navette gratuite pour les usagers. Celle-ci fonctionnera du dimanche au vendredi pendant les vacances scolaires de Noël et celles de février (zone B). Elle ne fonctionnera pas le jour de Noël ni le jour de l'An.

Précise que les communes concernées conviennent de l'intérêt de mutualiser les moyens mis en œuvre et proposent une nouvelle fois que la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur soit désignée comme « chef de file ». A ce titre, une convention d'organisation et de mise en œuvre d'un service non urbain, régulier ou à la demande de transport entre la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et la Région PACA pour l'organisation de navettes saisonnières avait été souscrite suite à la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2017. Cette convention a une durée de 5 ans.

Précise le montant des dépenses prévisionnelles pour la saison d'hiver 2019/2020 : 8.580 €.

La répartition de cette dépense est fixée comme suit :

- Commune de Saint-Michel-de-Chaillol :	2.860 €
- Commune de Saint-Bonnet en Champsaur :	2.860 €
- VVF de Saint-Bonnet :	2.860 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décide de:

- **Approuver** le projet de navette hivernale entre la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et la station de Chaillol pour la saison 2019/2020 ;

- Approuver le plan de financement prévisionnel proposé et défini ci-dessus ;
- Autoriser le Maire à signer une convention et tout document relatif à cette opération ;
- Charger Le Maire pour l'émission des titres de recettes à l'encontre de ses partenaires financiers dès réception de la facture du transporteur ;

005-20004502-20191127 20192711-0097-95
Reçu le 28/11/2019
Publié le 28/11/2019

Membres en exercice :	19	Pour :	16
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 27 novembre 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK



Transmis en Préfecture le : 28 NOV. 2019
Affiché ou publié le :

28 NOV. 2019